

Initiative Nicole Jufer Tissot et consorts demandant au Conseil d'Etat d'intervenir auprès de l'Assemblée fédérale afin d'obtenir une prolongation d'au moins trois ans du moratoire sur l'utilisation d'organismes génétiquement modifiés

Développement

Le canton de Vaud a voté, le 27 novembre 2005, à 62.6% en faveur de l'initiative fédérale pour des aliments produits sans manipulation génétique demandant un moratoire de cinq ans sur l'utilisation d'OGM sur le territoire suisse. Vu l'acceptation de l'initiative, le parlement vaudois a décidé, en été 2006, de classer un postulat qui demandait que le canton soit déclaré sans OGM, estimant que la question reviendrait au terme du moratoire.

Entre-temps, c'est à Zurich et à Pully qu'auront vraisemblablement lieu, durant trois ans, trois essais de dissémination expérimentale de blé transgénique. Ces essais scientifiques s'inscrivent dans le cadre du programme national de recherche sur l'utilité et les risques de la dissémination des plantes génétiquement modifiées (PNR 59). Leurs résultats ne seront de toute évidence pas publiés avant la fin du moratoire, puisque la clôture du PNR 59 est prévue à l'heure actuelle en juin 2011.

Les signataires de la présente initiative souhaitent que les disséminations à des fins de recherche, qui suscitent beaucoup d'inquiétude dans la population pulliérane et dans le canton, soient vraiment utiles aux délibérations du Parlement fédéral quant à l'opportunité de cultiver des OGM en Suisse. Dans ce but, ils demandent de prolonger le moratoire. En effet, vu que le PNR 59 constitue la réponse de l'exécutif fédéral à la votation du 27 novembre 2005, il serait absurde que des cultures de plantes transgéniques puissent avoir lieu avant que le Conseil fédéral et le Parlement aient pu prendre connaissance des résultats du PNR 59 et des disséminations expérimentales réalisées à Pully notamment. L'expérience montre en outre qu'il faut au moins deux ans pour qu'un objet de cette importance soit correctement traité au niveau fédéral.

Nous demandons dès lors que le Conseil d'Etat intervienne auprès de l'Assemblée fédérale afin qu'elle prolonge d'au moins trois ans le moratoire sur l'utilisation d'OGM dans l'environnement au sens de l'art. 197, al. 7, de la Constitution fédérale pour donner le temps nécessaire à l'achèvement des projets de recherche du PNR 59 et à la valorisation de leurs résultats. Ainsi, le Conseil fédéral et le Parlement pourront en tirer sereinement les conséquences politiques.

Préverenges, le 29 avril 2008.

(Signé) *Nicole Jufer et 39 cosignataires*

Mme Nicole Jufer Tissot : — En décembre 2005, le Conseil fédéral a accordé son soutien au programme national de recherche 59 (PNR 59) portant sur les OGM, et plus particulièrement sur l'impact de telles cultures sur l'environnement. Le PNR prévoit d'étudier sur trois ans les effets des cultures d'OGM en plein champ à Zurich et à Pully. Les premiers semencements ayant eu lieu en mars de cette année à Zurich, il apparaît que les résultats de la recherche ne seront pas connus avant 2011 et 2013. Or la population suisse a exprimé ses craintes quant à la culture d'OGM en acceptant l'initiative fédérale en novembre 2005, initiative qui introduit un moratoire de cinq ans sur les OGM. En 2010, ce moratoire sera échu sans que l'on connaisse les résultats de la recherche qui débute. Afin de respecter la volonté populaire mais

aussi de s'assurer que la recherche et l'argent investi par la Confédération servent aux autorités fédérales pour prendre les décisions qui peut-être s'imposeront, nous demandons que le Conseil d'Etat, par le biais de l'initiative cantonale aux Chambres fédérales, demande une prolongation de trois ans au moins du moratoire sur les OGM. Cette démarche, entreprise dans de nombreux cantons et, pour la Suisse romande, acceptée déjà dans les cantons de Genève, Fribourg et Berne, doit aussi être entreprise par notre canton, dont une commune, Pully, a été choisie comme site d'essai de culture OGM par le PNR 59. A quoi cela sert-il en effet de conduire une recherche qui inquiète la population si l'on ne se donne pas le temps d'attendre les résultats ? Je vous demande donc de soutenir cette initiative et je souhaite qu'elle soit renvoyée directement au Conseil d'Etat.

La discussion est ouverte.

Mme Catherine Labouchère : — Une fois de plus, c'est la peur qui sous-tend ce débat. Nous devons certes aborder la question des OGM avec rigueur et prudence, mais il serait irresponsable de ne pas la traiter maintenant. Avec la crise alimentaire actuelle et les défis multiples qui doivent être relevés très vite pour qu'une partie de l'humanité ne meure plus de faim, ou ne soit plus sous-alimentée, il me paraît inconcevable que, dans un pays comme le nôtre, la recherche sur les OGM soit condamnée à attendre. Nous avons une très grande rigueur pour tous les protocoles scientifiques qui entourent cette recherche. Alors attendre, c'est non seulement irresponsable, mais totalement égoïste de notre part, nous qui ne sommes pas confrontés au problème de la faim. Je souhaite que cette initiative soit renvoyée en commission pour un débat approfondi.

Mme Nicole Jufer Tissot : — Il ne s'agit pas de peur et cela ne touche en aucun cas la recherche ! Le PNR 59 a la particularité de mener une recherche en plein champ qui est actuellement la seule recherche autorisée malgré le moratoire sur les OGM ; c'est un cas particulier qui a été accordé par la Confédération. Mais la recherche en laboratoire sur les OGM n'est pas du tout limitée par le moratoire.

La discussion est close.

La présidente rappelle que l'auteure ayant demandé le renvoi direct de l'initiative au Conseil d'Etat et certains députés le renvoi en commission, il convient décider de son cheminement.

Le renvoi à une commission, opposé au renvoi direct au Conseil d'Etat, est choisi par 72 voix contre 55 et 1 abstention.

L'initiative est renvoyée à l'examen d'une commission.